

Forêt

NUMÉRO 79 NOVEMBRE 2003

Destiné aux partenaires forestiers du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

197

DB30

Réserve aquatique de la rivière
Ashuapmushuan

Saguenay-Lac-Saint-Jean 6212-01-202

Plus de 4000
personnes
au XII^e Congrès forestier
mondial à Québec

La Commission
d'étude sur la
gestion des forêts
publiques

sommaire

INFO FORÊT - NOVEMBRE 2003

- 2 | Plus de 4000 personnes ont échangé activement sur l'avenir des forêts, dans le cadre du XII^e Congrès forestier mondial
- 3 | La commission d'étude sur la gestion des forêts publiques
- 4 | En avant avec la certification forestière!
- 5 | La classification écologique des écosystèmes forestiers
- 6 | Immobilisations dans l'industrie québécoise des pâtes et papiers
- 7 | Industrie de la deuxième transformation du bois – Révolution dans le procédé de fabrication des fermes de toit
- 8 | Nouvelles publications

INFO FORÊT
Numéro 79
Novembre 2003

Info Forêt est distribué gratuitement par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs à tous ses partenaires forestiers : aménagistes, gestionnaires fauniques, associations forestières, industriels forestiers, MRC, chercheurs, ingénieurs forestiers, techniciens forestiers, etc.

Tirage :
6500 exemplaires
Coordination :
Jacques Verreault

Photos :
ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, sauf indication contraire

Conception et mise en page :
Communication Publi Griffé

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0840-9315
ISSN en ligne : 1496-8851
2003-3002

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs
Direction de la planification et des communications
5700, 4^{ème} Avenue Ouest, bureau B.302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-8609
Sans frais : 1-866-CITOYEN (1-866-248-6936)
service.citoyens@mrfp.gouv.qc.ca
www.mrfp.gouv.qc.ca

Plus de 4000 personnes ont échangé activement sur l'avenir des forêts, dans le cadre du XII^e Congrès forestier mondial

Source : XII^e Congrès forestier mondial

Le XII^e Congrès forestier mondial, qui a eu lieu du 21 au 28 septembre dernier à Québec, a rassemblé 4061 participants venant de plus de 140 pays. Les participants étaient un échantillon représentatif de la communauté internationale intéressée par les forêts, y compris des personnes de communautés rurales, des propriétaires de forêts privées, des travailleurs forestiers, des peuples autochtones, des jeunes, des représentants de l'industrie, des ONG, du milieu scientifique et de l'éducation, de divers paliers de gouvernement et d'organisations internationales.

On y a abordé une vaste gamme de questions sous le thème du congrès : *La forêt source de vie*, dans les trois domaines du programme : *Des forêts pour les gens; Des forêts pour la planète; Des gens et des forêts en harmonie*. L'Énoncé final émis à l'issue de la rencontre représente les points de vue du congrès. Il identifie les secteurs prioritaires et est destiné à encourager la prise de décisions et l'action de ceux concernés par les divers aspects de la foresterie et des forêts de même que dans des secteurs connexes. Voici d'ailleurs les prémisses de cet énoncé :

La forêt, source de vie

Les forêts sont une source de vie : pour la planète et pour ses habitants.

- Toutes les sociétés dépendent de la forêt et doivent assumer une responsabilité en matière de biodiversité, de régulation du climat, d'air pur, de conservation des sols et de l'eau, de sécurité alimentaire, de produits ligneux et non ligneux, de contributions énergétiques, de produits médicinaux et de valeurs culturelles.
- Le Congrès est persuadé qu'il est possible de concilier les besoins de la planète avec ceux de ses habitants et que les forêts ont un potentiel considérable pour apporter une contribution vitale à la sécurité environnementale, à la réduction de la pauvreté, à la justice sociale, à l'amélioration du bien-être humain ainsi qu'à l'équité pour les générations actuelles et futures.
- Le Congrès est impressionné par les importants progrès réalisés dans ces domaines grâce à l'élaboration de principes et de pratiques, de concepts et d'outils dans le cadre de traités mondiaux et régionaux ou de programmes nationaux; grâce à divers types de partenariats entre les gouvernements, les organismes internationaux, les sociétés commerciales et les organisations non gouvernementales; et dans le cadre de diverses activités au niveau local, notamment qui impliquent les communautés relativement à la propriété, à la prise de décisions et à la gestion, augmentant ainsi les possibilités d'améliorer leurs moyens d'existence.



Le ministre fédéral des Ressources naturelles, M. Herb Dhaliwal, et le ministre québécois des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Sam Hamad, ont ajourné la rencontre à 11 h 37, le dimanche 28 septembre, en présence de M. Jean-Louis Kéroac, secrétaire général du congrès, et de M. Hosny El-Lakany, sous-directeur général et chef du Département des forêts de la FAO.

Photo : XII^e Congrès forestier mondial



- En revanche, le Congrès s'inquiète grandement de ce que la perte permanente de couvert forestier et sa dégradation continuent à un rythme alarmant et résultent, en grande partie, d'activités externes au secteur forestier. Si les forêts continuent de subir les pressions actuelles, tous les humains en souffriront. Les gens vivant dans les pays à faible couvert forestier, les peuples autochtones et les habitants des collectivités locales sont particulièrement vulnérables. Il est nécessaire de faire cesser l'écart grandissant entre les tendances actuelles et le potentiel



Comme en témoigne la photo, le Congrès forestier mondial de Québec a connu un grand succès, notamment au chapitre de l'achalandage.

qu'offre les forêts pour contribuer aux besoins des sociétés, étant donné la demande croissante de produits et de services provenant de la forêt.

- En conciliant les besoins des gens et ceux de la planète, relativement aux forêts, le monde peut progresser en regard du développement durable. Toutefois, cette harmonisation ne pourra se faire uniquement au sein de la communauté forestière. Des liens devront être établis avec les autres secteurs de la société ainsi qu'avec toute la gamme d'intervenants concernés.
- Le Congrès lance un appel à tous afin d'obtenir un engagement réel et sans délai en vue de relever ce défi à long terme.

Le texte complet de l'énoncé final est disponible dans le site Internet suivant : www.cfm2003.org/images/upload/Énoncé_final.pdf

La commission d'étude sur la gestion des forêts publiques



M. Guy Coulombe, le président de la commission d'étude sur la gestion des forêts publiques

Le 23 octobre dernier, le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, monsieur Pierre Corbeil, a annoncé la décision du gouvernement de confier à monsieur Guy Coulombe la présidence de la commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État.

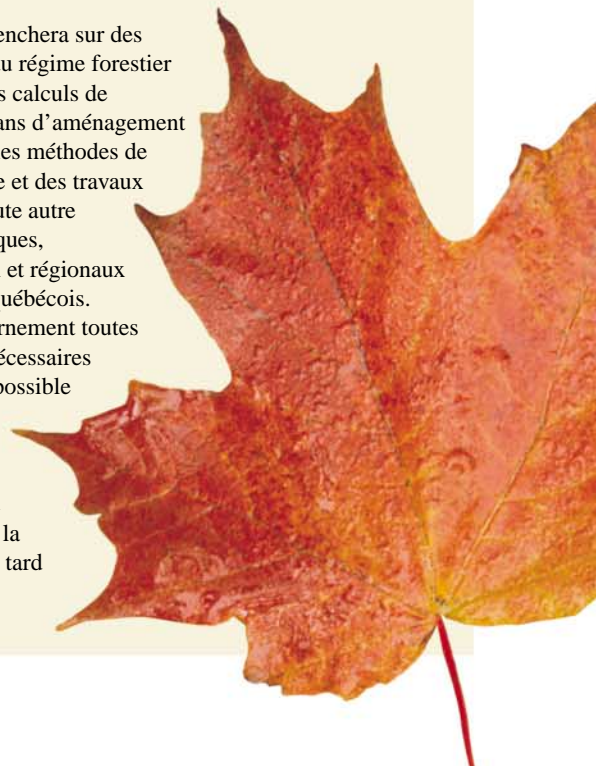
Monsieur Coulombe a rempli de nombreuses fonctions à titre d'administrateur public. Il a occupé les postes de directeur général de la Ville de Montréal, directeur général de la Sûreté du Québec, président directeur général d'Hydro-Québec, premier fonctionnaire de l'État sous MM. Robert Bourassa et René Lévesque, pour n'en nommer que quelques-uns.

La commission que dirigera M. Coulombe aura pour responsabilité de faire le point sur l'état de la forêt publique, dans une perspective de gestion intégrée des ressources. Cette analyse de la question forestière devra être traitée sous l'angle du développement durable, en tenant compte tant des préoccupations fauniques et écosystémiques que des facteurs liés au développement économique et aux régions.

La commission tiendra des consultations publiques dans toutes les régions concernées. Elle recevra des mémoires et pourra décider d'entendre toute personne ou tout organisme soucieux de faire valoir son point de vue sur la gestion de la forêt publique.

Dans ce contexte, la commission se penchera sur des questions telles que l'administration du régime forestier québécois, les assises scientifiques des calculs de possibilité forestière, la qualité des plans d'aménagement forestier et des inventaires forestiers, les méthodes de contrôle et de vérification de la récolte et des travaux d'aménagement forestier, ainsi que toute autre question relative aux aspects économiques, environnementaux, fauniques, sociaux et régionaux de la gestion du patrimoine forestier québécois. Elle pourra par la suite faire au gouvernement toutes les recommandations qu'elle jugera nécessaires afin de favoriser la meilleure gestion possible de la forêt publique du Québec.

Au moment de mettre sous presse, les membres de la commission étaient en voie d'être désignés. Le rapport de la commission devra être déposé au plus tard en décembre 2004.



En avant avec la certification forestière !

Par Jean Legris, Direction de l'environnement forestier

Tout comme la *Loi sur les forêts* et les autres dispositions associées, la certification forestière vise une bonne gestion des forêts dans un cadre d'aménagement forestier durable. Les produits de bois certifiés représentent un marché de plus en plus populaire, dont les entreprises forestières chercheront à tenir compte dans leurs affaires courantes.

Avec l'aide d'un comité interne, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) vise à appuyer les partenaires dans la démarche de certification. Jusqu'à présent, le *Comité de certification forestière* s'occupe de mettre l'information à jour et participe à diverses rencontres de réflexion et de consultation sur le développement, sur la révision ou sur l'harmonisation de certaines normes au contexte québécois.

La certification forestière est apparue au début des années 1990, à la suite de pressions exercées par des groupes environnementalistes préoccupés par les problèmes de déforestation et de dégradation des forêts tropicales. Le concept a pris rapidement de l'ampleur et s'est répandu à l'ensemble des forêts. Diverses normes de certification sont élaborées en tenant compte des valeurs et des contextes régionaux particuliers.

Depuis quelques années, on constate une pression croissante sur les marchés pour obtenir des produits certifiés. Dans bien des cas, ce mouvement s'illustre par les politiques d'achat adoptées par des grossistes majeurs ou des détaillants de

magasins à grande surface. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'organismes ou d'associations professionnelles qui appuient la démarche.

La décision d'aller de l'avant avec la certification relève bien sûr d'une démarche volontaire de l'acteur forestier sensibilisé aux demandes du marché. Les normes de certification tiennent compte des aspects environnemental, social et économique qui sont essentiels dans la gestion des forêts. La certification apporte des avantages indéniables aux différents adhérents : de meilleures relations avec la collectivité, une contribution à la pérennité des forêts, le maintien des marchés, une amélioration de l'image corporative grâce à la reconnaissance internationale...

La certification forestière est un processus reconnu par lequel un organisme d'enregistrement, accrédité et indépendant, certifie qu'un requérant gère et utilise les ressources forestières sur un territoire donné, d'une manière qui respecte des normes préétablies d'aménagement forestier durable.

Au Québec, on rencontre généralement trois normes de certification forestière qui s'appliquent à des territoires définis : la norme canadienne d'aménagement forestier durable (CSA), le « sustainable forestry initiative » (SFI) et le « forest stewardship council » (FSC). Il y a aussi la norme de certification environnementale ISO 14001, de l'Organisation internationale de normalisation, qui est reconnue mondialement parmi les systèmes de gestion permettant à

l'entreprise de démontrer une bonne performance environnementale dans un processus d'amélioration continue.

La norme ISO 14001 intéresse depuis déjà quelques années les principales compagnies forestières œuvrant au Québec et elle est fréquemment utilisée comme un tremplin par les requérants pour accéder à une des trois normes de certification propres à la foresterie. Ces normes plus spécifiques leur permettront, entre autres, d'apposer une étiquette sur le produit, attestant sa provenance d'un territoire où s'appliquent des règles bien précises d'aménagement forestier.

Actuellement, plusieurs entreprises québécoises sont sur le point d'obtenir une certification forestière. Selon un sondage¹ effectué en décembre 2002 sur les intentions des principales compagnies forestières réalisant des travaux au Québec, d'ici la fin de 2006, on peut s'attendre à ce que 12,2 millions d'hectares de territoire forestier soient certifiés selon la norme CSA; 7,1 millions d'hectares selon FSC et 3,2 millions d'hectares selon SFI.

Le MRNFP ne favorise aucune norme en particulier et chaque entreprise est libre de choisir celle qui lui convient. La certification forestière ne remplace aucunement les politiques de l'État, mais constitue un outil additionnel qui favorise la pérennité des ressources forestières en tenant compte des intérêts des multiples utilisateurs. Le Ministère demeurera attentif à l'évolution de ce dossier et facilitera, autant que possible, la compatibilité entre sa législation et les diverses normes de certification.

Normes de certification propres à la foresterie

Systèmes	Organisme responsable	Application	Entrée en vigueur	Fondements
 Norme canadienne d'aménagement forestier durable	Association canadienne de normalisation	Au Canada	1 ^{ère} version en 1996 2 ^e version en 2002	<ul style="list-style-type: none"> • 6 critères du Conseil canadien des ministres des forêts • 17 éléments CSA d'aménagement forestier durable • Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles
 SUSTAINABLE FORESTRY INITIATIVE®	American Forest & Paper Association	Aux Etats-Unis et au Canada (avec accord de licence)	Depuis 1994 Édition récente : 2002-2004	<ul style="list-style-type: none"> • 11 objectifs de foresterie durable reconnus • 35 mesures de performance • 116 indicateurs
 Forest Stewardship Council	FSC international	Internationale	Depuis 1993	<ul style="list-style-type: none"> • 10 principes • 56 critères universels d'aménagement forestier durable • Indicateurs et moyens de vérification nationaux et régionaux

Adresse Internet pour les 3 systèmes : www.sfms.com/welcomef.htm (note : même adresse pour la norme ISO 14001)

1. ABUSOW, K., 2002. Bulletin, December 31, Forest certification intentions in Canada on the rise ! Pour la Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable, 4 p.



La classification écologique des écosystèmes forestiers

Dans le contexte de l'aménagement forestier durable, les stratégies d'aménagement et les pratiques forestières doivent non seulement permettre une production optimale de la matière ligneuse mais aussi garantir le maintien de la diversité biologique et des usages multiples de la forêt. La mise en place d'une saine gestion forestière, orientée selon ces principes, requiert des connaissances sur la nature et le fonctionnement des écosystèmes forestiers. C'est le but de la classification écologique des écosystèmes.

Par Jean-Pierre Saucier, Direction des inventaires forestiers

La démarche

La classification des écosystèmes forestiers repose sur l'analyse des données d'inventaire écologique récoltées de 1986 à 2000. Un total de 28 400 points d'observation écologique ont été répartis dans tout le Québec méridional de façon à explorer la variété des relations entre les caractéristiques du milieu et de la végétation. Ils fournissent des renseignements détaillés sur la topographie, les sols, les dépôts de surface et la composition en espèces arborescentes et de sous-bois (arbustes, herbacées, mousses et lichens).

Voici les principales étapes du processus de classification écologique :

- 1. La détermination du type de milieu physique** qui synthétise l'ensemble des variables physiques du milieu (topographie, drainage, texture, pierrosité, pente, etc.).
- 2. La détermination du groupe d'espèces indicatrices** qui sert à décrire le sous-bois. Il est formé d'un assemblage de groupes écologiques élémentaires qui renseignent sur la qualité d'un lieu donné ainsi que sur les perturbations ou l'évolution de la végétation.
- 3. La détermination du type forestier** qui définit à la fois la physionomie du couvert végétal, la composition actuelle du couvert arborescent et les groupes d'espèces indicatrices du sous-bois.
- 4. La détermination de la végétation potentielle** qui synthétise les caractéristiques dynamiques de la végétation d'un lieu donné.
- 5. La détermination du type écologique** qui est une unité de synthèse de classification qui exprime à la fois les caractéristiques physiques du milieu et les caractéristiques écologiques de la végétation (composition, structure et dynamique).
- 6. L'élaboration de la sère physiographique** (ou toposéquence) qui est une représentation schématique de la répartition des types écologiques dans le paysage.

Les résultats

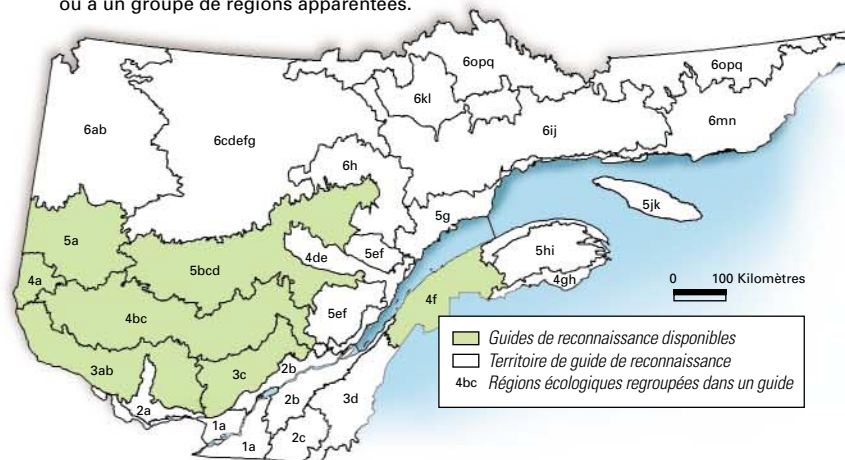
La classification écologique des écosystèmes vise à fournir aux responsables de l'aménagement forestier, aux sylviculteurs et aux spécialistes de l'aménagement intégré des ressources, un langage commun pour décrire les attributs écologiques du milieu physique et de la végétation forestière. La classification écologique des écosystèmes est déjà réalisée pour dix des onze sous-domaines bioclimatiques du Québec méridional et autant de rapports de classification écologique ont été publiés à ce jour. Afin de faciliter l'utilisation de la classification, des guides de reconnaissance des types écologiques ont été publiés (6 à ce jour sur un total de 25 prévus; voir figure). La Direction des inventaires forestiers assure la formation des forestiers et des autres intervenants à l'utilisation de ces guides dans toutes les régions du Québec.

Utilisation

La classification écologique des écosystèmes est en voie de s'intégrer au processus d'aménagement forestier. D'abord, la cartographie écoforestière est réalisée pour la totalité du territoire forestier sous aménagement; elle intègre, par photo-interprétation, la description actuelle de la végétation forestière, les caractéristiques permanentes du milieu et la classification écologique. La classification écologique des écosystèmes est d'ailleurs complémentaire à la classification écologique du territoire. Le type écologique et le type forestier sont deux niveaux, à l'échelle locale, du système hiérarchique de classification écologique du territoire.

Guides de reconnaissance des types écologiques disponibles

Les guides de reconnaissance s'appliquent à une région écologique ou à un groupe de régions apparentées.



Puis, lors de l'inventaire sur le terrain, les peuplements forestiers et les stations sont classifiées selon ce système. Les compilations forestières tiennent maintenant compte des caractéristiques des stations, pour évaluer la composition des peuplements et le volume sur pied. Cette classification est utilisée aussi lors des calculs de possibilité forestière, pour évaluer les contraintes et les potentialités du milieu et déterminer les stratégies d'aménagement.

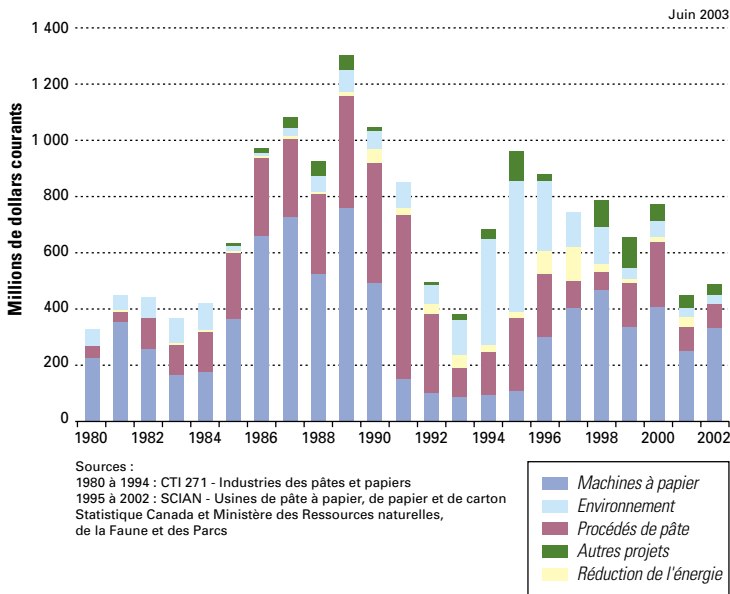
Les perspectives

L'équipe de la classification écologique continue son travail pour compléter la classification et produire les autres guides de la série. De plus, La Direction des inventaires forestiers a amorcé la détermination de la productivité potentielle des écosystèmes, en collaboration avec la Direction de la recherche forestière. Des analyses de tiges sont réalisées pour déterminer les indices de qualité de stations des principaux types écologiques du territoire.

Immobilisations dans l'industrie québécoise des pâtes et papiers

Par Mélanie Turgeon, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers

Immobilisations dans l'industrie québécoise des pâtes et papiers



Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs publie deux graphiques illustrant l'évolution des immobilisations dans l'industrie des pâtes et papiers, de 1980 à 2002.

Dans le premier graphique, le montant des investissements réalisés est présenté pour chaque année selon les catégories suivantes : machines à papiers, procédés de pâte, réduction de l'énergie, environnement et autres projets.

La valeur des immobilisations provient de Statistique Canada, tandis que le détail par catégorie d'investissement résulte d'une enquête annuelle menée auprès des usines de pâtes et papiers du Québec par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

On remarque que les conditions du marché ont été difficiles pour l'industrie papetière au début des années 1980, 1990 et 2000 alors que les immobilisations ont diminué. Un coup d'œil global de la courbe des investissements montre des cycles de dix ans (1983-1993 et 1993-2003). Ainsi, on peut anticiper une augmentation des investissements en 2003.

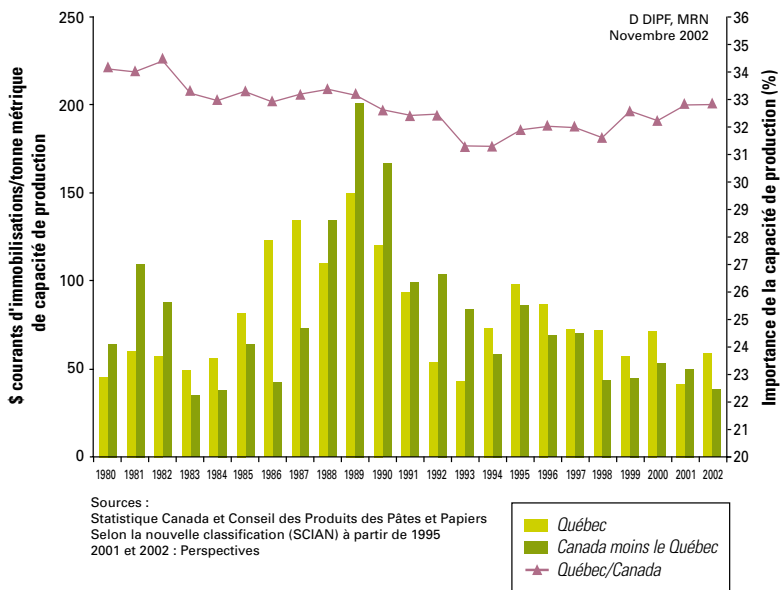
De manière plus détaillée, on note que les immobilisations ont servi particulièrement à moderniser les ateliers de pâtes et à améliorer les machines à papier ou en implanter des nouvelles jusqu'en 1993. De 1993 à 1998, on remarque l'importance des immobilisations en environnement, étant donné la nouvelle réglementation dans ce domaine en 1992. En 1996-1997, des efforts particuliers ont été consacrés aux investissements pour la réduction de la consommation énergétique. Finalement, depuis 1996, les immobilisations pour les machines à papier et les procédés de mise en pâte ont repris de l'importance afin d'améliorer la compétitivité des usines.

Les immobilisations réalisées par l'industrie papetière au cours des deux dernières décennies ont été influencées par plusieurs facteurs externes, dont la performance financière des entreprises, les normes environnementales ainsi que les exigences sur le contenu en fibres recyclées du papier journal par les acheteurs américains.

De plus, la seconde moitié de la décennie 1980 a été marquée par l'installation de plusieurs nouvelles machines à papier, tandis que les dépenses récentes en immobilisations sont influencées par l'augmentation limitée de la capacité de production de l'industrie provenant de nouvelles machines à papier. Avec la préoccupation des gestionnaires de créer plus de valeur pour les actionnaires, une plus grande importance est accordée aux plus petits projets pour améliorer la compétitivité des entreprises à court terme et aux acquisitions stratégiques lorsque l'occasion se présente.

Immobilisations du Québec par rapport aux autres provinces - Industrie des pâtes et papiers

Ratio des immobilisations en regard des capacités de production et importance de la capacité de production



Quatre projets majeurs sont présentement en cours au Québec : Papiers Gaspésia à Chandler, Kruger Wayagamack à Trois-Rivières, Papiers Scott à Crabtree et Abitibi-Consolidated à Alma. Ces investissements totalisent plus de 1,2 milliard de dollars.

Le deuxième graphique présente les immobilisations du Québec par rapport aux autres provinces pour l'industrie des pâtes et papiers à l'aide du ratio des immobilisations en regard des capacités de production. Il précise également l'importance de la capacité de production du Québec par rapport au Canada.

L'importance de la capacité de production du Québec par rapport au Canada se situe entre 31 % et 34 % depuis 1980. Entre 1995 et 1998, elle est demeurée stable à 32 %. À partir de 2001, l'importance du Québec a augmenté à 33 % en raison d'une augmentation de la capacité de production au Québec et d'une baisse au Canada.

Entre 1988 et 1993, les immobilisations par tonne métrique de capacité de production du Québec ont été plus faibles que pour le reste du Canada. Cependant, depuis 1994, elles sont plus élevées au Québec, à l'exception de 2001. En effet, les immobilisations ont diminué au Québec tandis que la capacité de production a augmenté. Pour le reste du Canada, les dépenses en immobilisations sont demeurées stables tandis que la capacité de production a diminué.



Industrie de la deuxième transformation du bois

Par Réjeanne Pouliot, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers

Distribution Toiture Mauricienne inc., à Sainte-Marthe-du-Cap, et sa filiale, Les Chevrons Lavallois inc., à Laval, ont développé un tout nouveau procédé pour automatiser la fabrication de fermes de toit, procédé qui, auparavant, était principalement manuel. Ces deux entreprises sont les plus importants producteurs de fermes de toit au Québec, avec une production totalisant plus de 20 millions de pmp annuellement.

Aujourd'hui, il faut considérer que chaque maison peut contenir, en moyenne, entre 100 et 150 fermes de toit, dont 40 à 60 sont de modèles différents. De plus, chaque ferme de toit est composée d'environ 30 pièces de bois ayant des longueurs, des largeurs et des angles de coupe différents. Cette complexité croissante a donc nécessité une révision complète du mode de fabrication des fermes de toit.

Un nouveau procédé de fabrication hautement automatisé, permettant la découpe des composants et l'assemblage des fermes de toit, a été installé à Les Chevrons Lavallois inc. La ligne comprend un système d'alimentation qui optimise (section, longueur et grade) le choix des avivés (bois taillé, à vives arêtes) à découper en fonction de leur prix. Un logiciel a été conçu spécifiquement pour cette application, qui optimise l'utilisation de la matière première, tout en tenant compte de la liste des composants nécessaires, de leur priorité, du type d'avivé utilisé pour les fabriquer et de leur nombre.



Révolution dans le procédé de fabrication des fermes de toit

Les avivés sont acheminés vers deux lignes de production comprenant chacune une scie automatisée hautement complexe, qui permet la découpe avec des angles multiples. Puis, un système de marquage identifie clairement la destination de chacune des pièces découpées qui composera un chevron spécifique. Les pièces sont triées par catégories et placées dans des bacs spéciaux. Finalement, les pièces sont assemblées manuellement, sur des tables ergonomiques, avec l'assistance d'une technologie au laser, qui précise le modèle de chevron à assembler.

Selon M. Sylvain Ménard, vice-président aux opérations, « Les résultats sont concluants : l'automatisation du procédé a permis d'améliorer la qualité du produit, de diminuer les pertes de bois, d'être plus flexible et de diminuer les délais de livraison. Il est également essentiel de souligner que le travail des employés est maintenant plus facile et sécuritaire. Ainsi, l'entreprise devient plus compétitive et peut augmenter sa part de marché ».

Cette nouvelle usine a nécessité un investissement d'environ 8 millions de dollars. Le gouvernement du Québec y a apporté une contribution financière de 361 125 \$, par l'entremise du *Programme d'appui financier à la recherche et au développement technologique*.

Poste publication
40063689

Port de retour garanti

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction de la planification et des communications
5700, 4^{ième} Avenue Ouest (bureau B 302)
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Nouvelles publications

Manuel d'aménagement forestier, 4^e édition

La quatrième édition du *Manuel d'aménagement forestier* intègre les plus récentes connaissances en matière d'aménagement forestier; à l'instar des éditions antérieures, le manuel encadre l'aménagement forestier sur le territoire faisant l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-manuel.jsp

Direction des programmes forestiers
(Disponible au 1-866-CITOYEN)

Bilan de la transformation du bois de sciage de résineux et de feuillus au Québec

Ce rapport présente les résultats et l'analyse des données d'une enquête effectuée en janvier 2003 auprès des entreprises québécoises, afin de connaître la répartition régionale de la production de sciages en matière de quantité et de qualité, ainsi que la distribution de cette dernière selon les qualités.

www.mrnfp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/bilan_transformation.pdf

Aperçu des produits forestiers non ligneux

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les produits forestiers non ligneux (PFNL) comme des biens d'origine biologique, autre que le bois, provenant des forêts, d'autres terrains boisés ou d'arbres hors forêt. Cette publication résume l'information disponible sur les PNFL et expose sommairement l'évaluation des productions et les perspectives d'avenir.

www.mrnfp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/apercu_PFNL.pdf

Profil des produits forestiers – Deuxième transformation **Approvisionnement en bois massif pour l'industrie québécoise du meuble**

Cette étude, préparée pour le Ministère par le Centre de recherche industrielle du Québec regroupe plusieurs informations sur l'approvisionnement en bois solide de l'industrie du meuble. Elle permet d'évaluer l'ampleur de ces approvisionnement et les perspectives d'avenir.

www.mrnfp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/ApprovBoismassifMeuble.pdf

Direction du développement de l'industrie des produits forestiers
(Disponibles au (418) 627-8644, poste 4111)